

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — ... 10 — — 13 —
Trois mois, — ... 5 25 — 7 50

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

Table with 2 columns: Time (3 heures 09 minutes du matin, etc.) and Service (Omnibus-Mixte, Omnibus, Express).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

Table with 2 columns: Time (3 heures 03 minutes du matin, etc.) and Service (Mixte, Omnibus-Mixte, Express, Omnibus, Poste).

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces ... 20 c. la ligne.
Dans les réclames ... 30 —
Dans les faits divers ... 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

Chronique Politique.

Le Corps-Législatif a adopté par 203 voix contre 31 l'ensemble de la loi relative à l'appel de 90,000 hommes sur la classe de 1870.

La pétition des princes d'Orléans a été repoussée par un ordre du jour pur et simple, à la majorité de 174 voix contre 31.

M. Raspail vient de proposer, à la loi du budget, les quatre amendements dont voici l'objet :

- 1° Réduire à un million par an la dotation de la couronne;
2° Réduire à 50,000 francs le traitement des ministres;
3° Supprimer le budget des cultes;
4° Soumettre tout Français au service militaire, depuis sa vingt-unième jusqu'à sa cinquantième année.

Le Sénat a sanctionné la loi qui enlève aux préfets la présidence des conseils généraux.

Aucune nouvelle intéressante de l'extérieur; les échos de l'étranger ne nous apportant que le bruit de l'accolade donnée par l'empereur de Russie à l'archiduc Albert d'Autriche à Varsovie.

Une dépêche de Berlin parle, d'après des bruits répandus en cette ville, d'une visite que l'Empereur Napoléon ferait au roi Guillaume.

La dépêche ajoute, avec raison, que la nouvelle ne repose sur aucun fondement.

Fin du premier acte de la crise politique en Belgique: le ministère est formé; c'est, du moins, le Journal de Bruxelles qui l'assure. Il se composera décidément de: MM. le baron d'Anethan, à la présidence du cabinet aux et affaires étrangères; Cornesse, à la justice; Kervyn, à l'intérieur; Tack, aux finances; Jacobs, aux travaux publics, et Guillaume, à la guerre.

Ce même journal ajoute que le roi a déjà reçu les nouveaux ministres en audience particulière.

On lit dans la Gazette de France: « Nous apprenons à l'instant la nouvelle suivante :

» Une députation de compères du maréchal Prim a été envoyée à Sigmaringen pour offrir la couronne d'Espagne au jeune prince Léopold de Hohenzollern, qui est marié à une princesse portugaise.

» Aussitôt l'acceptation donnée, le maréchal Prim fera un coup d'Etat pour proclamer roi ce prince prussien.

» Afin de brusquer le dénouement, il est décidé à se passer de l'intervention des Cortès. »

La dette publique des Etats-Unis s'élève aujourd'hui, 1^{er} juillet, à 2 milliards 652,250,000 dollars, ce qui fait une diminution de 20 millions 250,000 dollars. Le numéraire dans les caisses du Trésor s'élève à 112 millions 750,000 dollars, et le papier monnaie à 29 millions de dollars.

Le Sénat a rejeté, par 36 voix contre 12, l'amendement qui proposait d'établir un impôt sur l'intérêt des bouds de l'Etat.

La Chambre des représentants a adopté, sans amendement, le bill Schenk, pour l'amortissement de la dette.

On lit dans le Memorial diplomatique: « On a répandu le bruit que tout récemment le gouvernement français avait décidé de nouvelles mesures à l'égard du Saint-Siège en prévision du vote de l'infailibilité du Pape.

» Des renseignements puisés à bonne source nous autorisent à démentir ce qui a été dit à cet égard. »

Nous lisons dans le même journal :

« On a prétendu que le vote de l'infailibilité pontificale serait différé jusqu'à une époque qu'on ne saurait fixer.

» Des lettres que nous venons de recevoir de Rome nous informent, au contraire, que le vote, — s'il n'a déjà eu lieu à l'heure qu'il est, — est à la veille de s'accomplir, et que les Pères du Concile ne s'ajourneront pas avant d'avoir résolu cette grave question. Or, l'ajournement est prochain, commandé qu'il est par les soins qu'exige la santé de la plupart des évêques, accablés par la fatigue et l'excessive chaleur. »

Le Français publie les détails rétrospectifs qui suivent sur la réunion qui a eu lieu vendredi au Grand-Hôtel :

La réunion du centre gauche a eu lieu au Grand-Hôtel, sous la présidence de M. le marquis d'Andelarre.

La pétition des princes d'Orléans a fait le sujet de la discussion. Entre la répugnance

profonde qu'inspire une loi de proscription et la résolution patriotique des membres du centre gauche qui ne veulent donner aucune occasion à des troubles ou même aux préoccupations dangereuses que la rentrée des princes d'Orléans, contre le désir du gouvernement impérial, ferait certainement naître dans l'opinion publique, — un parti décisif semble difficile à prendre, et quelques membres proposent au centre gauche de s'abstenir.

D'autres, ne considérant que la question de principe et de conscience, déclarent que l'abstention ne leur paraît même pas possible, parce qu'elle serait un assentiment implicite donné à la loi d'exil qui met les princes hors du droit commun à tous les Français.

Quelques députés, au contraire, ne s'occupent que du côté politique de la pétition, des conséquences qui pourraient résulter de la rentrée des princes, en un mot de la raison d'Etat. Pour ceux-là, il est dur, ils l'avouent, mais il est indispensable de voter l'ordre du jour pur et simple.

Ces diverses opinions, exprimées tour-à-tour dans un langage plein d'élévation et de force par des hommes tels que MM. Estancelin, de Durfort de Civrac, Buisson, de Guiraud, etc., laissent l'assemblée un peu indécise.

MM. de Chambrun, Martel, d'Andelarre, Keller, Laroche Joubert résumant la situation en faisant connaître leur impression personnelle.

En somme, il paraît impossible d'adopter tout d'abord une ligue irrévocable, et chacun réserve la liberté de son vote pour la séance du Corps-Législatif. Mais il résulte clairement des déclarations faites par les honorables

GEORGETON. 11

DEUX FRÈRES,

RÉCIT BRETON,

PAR MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

Après une demi-heure de marche, nous venions d'atteindre une croix de granit placée sur une éminence à la limite de la paroisse du Plesquen. Olivier s'arrêta.

« Il est temps, me dit-il, que je retourne au logis; l'heure du déjeuner approche. Allons, cher frère, je ne sais dans quel sens je dois te souhaiter un bon voyage, comment désirer que tu réussisses près de M. de Brécour. Au-delà de ce malheureux succès je vois une cruelle séparation entre nous; tu te lances dans les hasards et je reste dans la tristesse. Il me semble que tu te fais violence, que tu obéis à quelque impulsion fatale. Y puis-je quelque chose? Guy, réponds-moi, y puis-je quelque chose? »

Il y avait dans l'accent d'Olivier une si vive tendresse que je fus vaincu encore une fois. Je me jetai dans ses bras.

« Adieu! lui dis-je, adieu! Olivier. Tu diras adieu

à tous et pour toujours!... Pardonne-moi, je suis bien malheureux! »

Je m'arrachai à cette étreinte suprême et je me mis à courir comme un fou dans la direction de Gouarec.

« Guy, mon cher Guy!... » me criait Olivier, mais le bruit de mes pas étouffa bientôt pour moi le son de sa voix.

Je ne m'arrêtai qu'à l'entrée d'un taillis qui bordait la route à droite et à gauche. L'ombre des arbres me déroba aux regards, je me retournai. Olivier était toujours près de la croix, à l'endroit où je l'avais quitté. Au bout de quelques minutes, il se dirigea vers la croix, se mit à genoux et se prosterna la tête sur la pierre. Peu après, il se releva, jeta un regard de mon côté; puis, tournant lentement sur lui-même, il redescendit la colline de l'autre côté, je le perdis de vue.

Un dernier déchirement se fit en moi. Amour, amitié, famille, tout m'était enlevé à la fois, il ne me restait plus qu'à traverser l'Océan pour ajouter l'immensité de la distance à l'immensité de la douleur.

Je repris la route de Gouarec. Je marchais mécaniquement, sans rien voir, sans penser à rien. Je m'égarai. Une paysanne qui revenait du marché me remit dans mon chemin. Je m'égarai de nouveau.

Il était près de midi quand j'arrivai à Gouarec. M. de Brécour venait de partir pour Loudéac.

M. Le Mohout, que j'avais vu au Plesquen quelques jours avant, voulut me retenir à dîner et m'offrit de me faire conduire ensuite à Loudéac. J'eus beau refuser, on n'en tint compte, il fallut rester. M. Le Mohout était un Breton de même trempe que M. du Quillio; comme lui, du moins, hospitalier, joyeux convive, franc buveur. Malheureusement pour lui, il avait en moi un triste compagnon. Soit pour cette raison, soit pour une autre, il me lâcha de bonne heure, fit atteler sa chaise et recommanda à son postillon de me mener grand train, car M. de Brécour avait annoncé qu'il passerait fort peu de temps à Loudéac. Cela étant, le mieux eût été de ne pas me retenir à dîner. En effet, lorsque j'arrivai à Loudéac, M. de Brécour était reparti pour Nantes. Il avait deux heures d'avance; je me lançai sur sa piste et je courus à franc étrier jusqu'à Yannes, où je le rejoignis enfin.

Il me reçut à bras ouverts, il fit briller de nouveau à mes yeux les plus brillantes perspectives d'avenir, si effectivement je voulais entrer au régiment d'Agénois. Tout cela m'était indifférent; néanmoins, je le laissai parler, et, quand il eut fini, je lui demandai simplement si les formalités pour mon admission seraient longues.

« Des formalités! mon cher monsieur, s'écria-t-il; j'ai ici un brevet de cadet gentilhomme signé du roi, il ne s'agit que d'y mettre votre nom et tout sera dit. Te-

nez, tenez, poursuivit-il en tirant la pièce de son portefeuille, voilà le parchemin. Croyez-vous qu'en temps de guerre les règles habituelles soient obligatoires? Non, non, on nous donne carte blanche, puis nous agissons sous notre responsabilité; c'est à nous de ne pas nous adjoindre des camarades qui ne nous feraient pas honneur. Et vous, parbleu! je vous prends les yeux fermés.

— Eh bien, répondis-je, écrivez mon nom: « Guy de Pen-Arech. »

— Oui, oui, marmotta-t-il en écrivant, les Pen-Arech, c'est solide comme du cœur de chêne. »

Il me tendit ensuite le brevet. Je le parcourus rapidement. J'étais nommé cadet-gentilhomme au régiment d'Agénois, compagnie de la Roche-Coquet.

« Et maintenant, reprit M. de Brécour, combien demandez-vous de temps pour rejoindre? »

— Le temps strictement nécessaire pour avoir mon linge, mes habits et de l'argent.

— Ecoutez, camarade, dit-il en me serrant la main, de ces trois choses une seule est nécessaire, de l'argent. Or, j'en ai à votre service, votre père m'enverra une traite par le prochain courrier. Du linge, vous en trouverez à Nantes ou à Rochefort; des habits, inutile, vous prendrez l'uniforme immédiatement. Faisons route ensemble, je vous piloterai, je vous épargnerai bien des

membres du centre gauche qu'ils n'ont aucune animosité personnelle contre les princes d'Orléans, qu'ils n'ont aucun goût pour les lois de proscription, mais qu'ils sont trop dévoués à leur pays, à l'ordre établi, trop soumis aux décisions du suffrage universel qui a prouvé en 1869 son amour de la liberté, et en 1870 son horreur de la révolution, pour qu'aucun d'eux ait l'intention de faire de l'opposition antidynastique.

La séance se termine par un discours de M. d'Andelarre qui, tout en reconnaissant la générosité des vues de ses collègues qui ont une opinion contraire à la sienne, croit que la rentrée des princes d'Orléans serait de nature à troubler la quiétude de la France, à contrarier l'avènement du gouvernement parlementaire, et qui déclare en conséquence qu'il ne votera certainement pas le renvoi de la pétition au gouvernement.

La réunion a pu entendre, dans le courant de la discussion, une revue rétrospective des plus intéressantes.

Les anecdotes les plus détaillées, les faits les plus circonstanciés, les plus authentiques, ont été racontés, contrôlés, vérifiés par des témoins oculaires et auriculaires. MM. Daru, de Barante et de Dalmas ont pu rectifier certains détails relatifs à la situation d'autres familles exilées qui furent jadis dans la position même où se trouvent encore aujourd'hui les princes d'Orléans.

Le centre gauche n'a pas pris de résolution générale qui engageât ses membres.

Correspondance particulière de l'Echo saumurois.

Paris, 1^{er} juillet 1870.

Ce n'est pas chose facile que de sortir des embarras dans lesquels se trouve engagée l'administration de la Ville de Paris.

Si le baron Hausseman, qui semblait avoir carte blanche, a exécuté de si nombreux et splendides travaux, si les anciennes rues ont fait place à des boulevards larges de maisons qui ressemblent à des palais, ce ne pouvait être qu'au prix de dépenses excessives, et le moment serait fatalement arrivé, où il faudrait calmer la rage de démolition et de reconstruction qui a si rapidement transformé Paris.

Malheureusement il est impossible de s'arrêter brusquement, sans compromettre des intérêts multiples, et d'ailleurs il est sage d'achever les œuvres commencées lorsqu'elles présentent un caractère indiscutable d'intérêt public.

Mais, pour continuer l'œuvre de M. Hausseman, il faut de l'argent.

Depuis que M. Chevreau occupe la Préfecture de la Seine, la question financière a été chaque jour l'objet de ses plus vives préoccupations. Les plaintes, les réclamations, les pé-

titions arrivent en foule à l'Hôtel-de-Ville aussi bien qu'aux Tuileries, ouvriers, entrepreneurs, habitants de tels ou tels quartiers suppliant le préfet de reprendre les travaux commencés. C'est qu'en effet la suspension ou le ralentissement de ces travaux ont les plus graves conséquences, tant pour la classe ouvrière que pour les propriétaires et entrepreneurs qui sont engagés dans des opérations dont ils étaient en droit de prévoir la continuation.

Mais, comment faire? l'argent manquait. Il avait été question d'abord de s'adresser à des Compagnies, qui se seraient contentées de recevoir les subventions et paiements de la Ville sous forme d'annuités; mais ce moyen est dépopularisé par suite des procédés dont l'ancien préfet a abusé.

L'emprunt direct a été préféré.

Nous touchons enfin à une solution. Au dernier conseil des ministres, il a été décidé que l'emprunt additionnel serait de 135 millions (ce qui formerait un ensemble de 635 millions). Ces 135 millions permettraient, on l'espère, d'achever les rues de Rennes, le boulevard St-Germain, la rue Réaumur, de continuer le nivellement de la Butte-des-Moulins, afin de terminer le boulevard qui ira du théâtre Français au grand Opéra.

Les courses de Lyon ont donné lieu à un incident qui, grâce aux controverses de plusieurs journaux, a pris les proportions d'un événement.

Voici les faits tels qu'ils sont racontés par le Figaro :

« Aux courses de Lyon, un maréchal-logis de gendarmerie avait été placé à l'entrée du parc, avec la consigne de maintenir l'ordre dans le défilé des voitures.

« L'une d'elles sort du rang; le sous-officier se dirige sur elle à fond de train, et intime au cocher l'ordre de prendre la file. Le cocher hésite un moment et finit par obéir aux injonctions qui lui sont adressées.

« Cette voiture était celle du général comte de Palikao, commandant de l'armée de Lyon.

« Le brigadier de gendarmerie a été puni, dit-on, de plusieurs jours de prison, et cette punition entraîne la perte de son grade.

« Nous croyons que cette nouvelle sera démentie. M. le général Cousin-Montauban est trop militaire pour ne pas savoir ce que vaut une consigne et pour ne pas féliciter ceux qui la font respecter, même contre lui. Il a d'ailleurs trop d'esprit pour ne pas se souvenir qu'il a été traité, dans cette circonstance, comme Napoléon I^{er}, à qui un vieux grognard put dire impunément :

« — Non, quand même, vous seriez le Petit Caporal, vous ne passerez pas ! »

Le *Salut public*, qui a sans doute recueilli les renseignements désirables auprès de l'autorité

militaire, publie une version différente, qui justifierait les peines infligées au sous-officier :

« Suivant le rapport officiel qui a été dressé à cette occasion, le maréchal-logis de garde à la sortie de la voûte du Parc aurait refusé de laisser le passage libre à la voiture du général, malgré l'exhibition qui lui fut faite par le valet de pied de la carte qui attestait le droit de circuler partout. Il aurait répondu : « Je me f... bien de votre carte et de ce qu'elle contient, je ne connais que ma consigne ! »

« Là-dessus, vifs applaudissements de la foule. Alors, se retournant vers le public, le maréchal-logis aurait dit d'un air de bravade : « Soyez tranquilles, la voiture ne passera pas, qui que ce soit qu'elle contienne. »

« Nouveaux applaudissements et huées à l'adresse des personnes occupant la voiture.

« L'autorité militaire a vu dans ces particularités un parti pris de la part du maréchal-logis de se créer un instant de popularité aux dépens d'un chef, et c'est à été la véritable cause de la punition infligée. »

Nous croyons, quant à nous, que pour couper court à cet incident, dont les journaux de l'opposition s'emparent avec empressement, en le dénaturant dans un but facile à comprendre, des explications de l'autorité supérieure sont indispensables, afin de rétablir la vérité. Ces explications consolideront, nous n'en doutons pas, la discipline et le principe d'autorité que l'on veut ébranler.

On envoie du Puy à l'*Avenir national* le récit d'une scène scandaleuse qui se serait passée dans cette ville. Voici à quelle occasion :

L'*Avenir de la Haute-Loire*, dans un de ses anciens numéros, remontant au 16 octobre 1869, parlait de la nomination probable de M. le général Cousin-Montauban comme sénateur.

A ce sujet, le rédacteur, M. Poinot, avait cru pouvoir rappeler, avec une certaine vivacité, certains faits relatifs à la prise de Pékin, faits qui ont obligé le Corps-Législatif à refuser la dotation que sollicitait l'Empereur pour le général Cousin-Montauban.

Un des fondateurs de l'*Avenir*, M. Peyrachon, membre du barreau du Puy, était resté complètement étranger à la rédaction de l'article signé par M. Poinot, et il avait même témoigné à celui-ci son mécontentement de la forme trop vive donnée à la discussion. M. Peyrachon n'avait donc nullement à répondre de l'article de M. Poinot, article complètement oublié d'ailleurs. Lundi dernier, cependant, il aurait été inopinément victime d'une agression que le correspondant de l'*Avenir national*, M. Abel Berger, avocat à Valence (Drôme), raconte en ces termes :

« Lundi soir, M. Peyrachon était donc tranquillement assis devant le café de Paris, et causait intimement avec plusieurs de ses

amis, dont quelques-uns appartiennent au barreau.

« Il fut interrompu tout-à-coup par l'arrivée d'un officier de la garnison en costume civil, qu'on a su bientôt être M. de Parceval, capitaine d'infanterie.

« Sur son invitation, adressée en termes qui ne furent pas distinctement entendus des assistants, M. Peyrachon se rendit immédiatement avec lui sur le trottoir de la promenade, de l'autre côté de la chaussée, où il se trouva en face d'un autre officier également en costume civil, M. le lieutenant-colonel de cavalerie Cousin-Montauban, fils du général.

« Par un sentiment de discrétion fort naturel, les amis de M. Peyrachon, qui n'avaient d'ailleurs aucune raison pour se douter de ce qui allait se passer, ne prirent pas garde aux circonstances du singulier rendez-vous que nous venons de raconter.

« Bientôt après, cependant, leur attention était éveillée par des éclats de voix; et, au moment où ils se levaient pour en reconnaître la cause, ils aperçurent M. Cousin-Montauban souffletant M. Peyrachon et lui portant ensuite par derrière un violent coup de canne.

« Leur arrivée au secours de leur ami mit fin à cette scène, ainsi qu'à l'intervention d'une foule indignée et dont l'attitude commençait à devenir menaçante pour les deux officiers.

« Nous pouvons affirmer qu'ils ont été tous les deux traduits devant le tribunal de police correctionnelle du Puy, à la requête de M. Peyrachon.

« La justice est saisie : il convient donc d'attendre les débats qui vont s'ouvrir et qui ne manqueront pas de répandre toute la clarté désirable sur cette regrettable affaire.

Pour les articles non signés : P. Gobet.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur, à l'occasion de la mort de M. Jérôme Bonaparte-Paterson, décédé en Amérique, a pris le deuil dimanche pour huit jours.

— La santé de l'Empereur s'est complètement raffermie, depuis que la famille impériale est installée à Saint-Cloud.

Il n'est question, quant à présent, d'aucun voyage aux eaux.

On parle seulement de Fontainebleau, et de Compiègne pour plus tard.

— S. A. I. le prince Napoléon est parti pour Cherbourg.

Le prince va s'embarquer pour faire une excursion sur les côtes de Norvège. Il ne rentrera à Paris que dans les premiers jours d'août.

— On lit dans le *Soir* :

La réunion des administrateurs des chemins

petits embarras. Mais je pars, je vole à Rochefort; on m'attend pour appareiller. Nous avons passé sur une frégate de premier rang et bien commandée; la traversée sera rapide, sûre, agréable, ça vous va-t-il ?

— Parfaitement, répondis-je.

— A la bonne heure; j'aime les gens décidés. Soupçons donc, et partons. »

Après le souper, nous montâmes tous les deux en chaise de poste. M. de Brécour était un parleur infatigable, il ne demandait qu'une chose, à savoir qu'on lui répondit de temps en temps par un monosyllabe équivalent au mot « présent ! » de l'appel militaire. Je lui donnai sur ce point toute satisfaction; il me conta ses campagnes, discourut une partie de la nuit, recommença le jour suivant, et ne se tut que le soir au moment où nous arrivâmes à Rochefort.

J'eus quelques heures pour acheter du linge et monter ma garde-robe. J'écrivis ensuite à mon père; mais ma lettre ne fut pas longue. M. de Brécour vint m'interrompre et m'entraîner dans un cercle d'officiers où l'on m'accueillit fraternellement. Il fallait, à coup sûr, que les gens eussent à mon égard une grande dose de bienveillance, car j'assistais à tout comme un automate. Cependant, le bruit et le mouvement me faisaient du bien, j'essayais de voir et de comprendre ce qui se passait autour de moi pour m'arracher à mes propres pensées.

Le lendemain matin, nous nous rendîmes à bord de la *Pomone*, frégate de trente-six canons, qui, après avoir touché à la Guadeloupe, devait rejoindre la flotte de l'amiral de Grasse.

A midi, nous appareillâmes.

La *Pomone* était commandée par un Breton, le chevalier Huguenet de Lanilis. Le nom de mon père lui était connu, il me traita on ne peut mieux et m'invita régulièrement à dîner les premiers jours de la traversée. Ainsi, les choses m'arrivaient à point, je ne rencontrais que prévenances; par une sorte de dérision, la fortune semblait me combler, tandis que j'avais la mort dans l'âme.

Cet état de choses, toutefois, ne pouvait durer; ma froideur et ma taciturnité découragèrent bien vite les bonnes dispositions de ceux qui m'entouraient. Je voulais être seul, on me laissa seul. M. de Brécour fut le dernier à m'abandonner; il me portait un intérêt particulier : j'étais sa recrue, dans une certaine mesure il répondait de moi. Je sentais les efforts qu'il faisait pour m'égayer, et j'essayais d'y répondre; mais ce n'était qu'un éclair, bientôt je retombais dans ma noire humeur. A la fin, voyant sa peine perdue, M. de Brécour me quitta fort mécontent, et ne m'adressa plus une seule parole.

Au fond, c'est ce que je demandais; tout ce qui me

rappelait au sentiment de la vie actuelle m'était à charge; je vivais dans le passé, je portais au-dedans de moi un monde idéal. Ni la mer et ses aspects variés, ni la frégate, ni les manœuvres, ni le mouvement de l'équipage, ni les conversations des officiers ne me tiraient de mes rêveries. Pendant le jour, accoudé sur la volée d'un canon, je passais de longues heures devant l'ouverture d'un sabord; là, le regard tendu vers l'horizon, je cherchais dans les formes fantastiques des nuages quelque ressemblance avec les coteaux du Plesquen; je croyais revoir le pli d'un vallon bien connu, le cours d'un ruisseau, de grands arbres, deux ou trois maisonnettes et une lande dans le lointain. Je peuplais ce paysage aimé de figures plus aimées. Oh ! il y en avait une qui m'apparaissait toujours; mais comme elle était loin ! Si je voulais me rapprocher, elle fuyait devant moi; je la voyais dans la prairie, j'accourais, elle était déjà sur le coteau. Je lui tendais les bras : « Ah ! Sophie ! Sophie ! » elle se retournait, me jetait un dernier regard, puis ses formes s'altéraient peu à peu, elle s'évanouissait comme une légère fumée... ce n'était point Sophie.

« Non, non, me disais-je en sortant de ce rêve, non, ce n'est point Sophie, c'est un nuage chassé par le vent. Sophie... mes yeux ne la verront plus ! mes oreilles n'entendront plus sa voix ! le bruit de ses pas n'éveillera plus de joyeux échos dans mon cœur... »

Alors je tombais dans un sombre désespoir, je haïssais la vie, j'aurais voulu en sortir violemment, mais non par mes mains; il me restait la force de repousser cette lâche et mauvaise pensée. Puis à mesure que la crise s'éloignait, mon imagination recréait de nouveaux fantômes que chassait un nouveau réveil, et c'était là le cercle douloureux dans lequel je tournais perpétuellement.

Ma vigoureuse constitution s'altéra, j'avais perdu le sommeil et l'appétit, il me vint quelques accès de fièvre; sous le tropique, nous eûmes de longs calmes et d'accablantes chaleurs, les forces m'abandonnèrent, la fièvre ne me quitta plus, je tombai dans un profond marasme. Enfin, mon état devint tellement grave, que la frégate se trouvant à la hauteur de la Martinique, le commandant et M. de Brécour se déterminèrent à me débarquer, dans la crainte que je ne mourusse à bord. On me descendit sur un matelas dans une embarcation; je fus conduit à terre, et, de là, porté à l'hôpital militaire à Fort-Royal.

Je n'avais plus la conscience exacte de ce qui se passait autour de moi; je voyais, j'entendais, mais comme on voit, comme on entend au moment de s'endormir; je ne souhaitais que le repos et le silence, c'était là le bien suprême à mes yeux. On fit de moi ce qu'on voulut, je n'avais pas de maladie caractérisée, les médecins

de fer au ministère des travaux publics a donné les résultats suivants :

Pour les fourrages, les Compagnies consentent dès à présent à opérer une réduction sur le tarif commun.

Pour les céréales, il a été convenu que la réduction ne se ferait pas, tant que les prévisions sur l'état de la récolte ne seraient pas accomplies ; en effet, les craintes conçues il y a quelque temps sur un déficit considérable ne semblent plus devoir se réaliser.

— Une dépêche de Trouville annonce la mort de M^{me} Achille Fould, la veuve de l'ancien ministre.

Le corps, après avoir été embaumé, doit être amené à Paris. MM. Adolphe et Gustave Fould ont rendu à la défunte les tristes soins de la dernière heure.

— L'archevêque de Paris est de retour dans sa ville épiscopale.

Sa santé est excellente, pourtant le prélat éprouve, dit-on, une assez grande fatigue.

— A Paris, la petite vérole continue ses ravages. La fièvre typhoïde fournit un commencement de contingent dont il faut tenir compte ; il en est de même de la diarrhée.

Quant à la pneumonie et à la bronchite, elles sont pour le moment stationnaires.

Le dernier bulletin, du 19 au 25 juin, relève : varioloïde, 238 décès ; scarlatine, 23 ; fièvre typhoïde, 22 ; bronchite, 64 ; pneumonie, 93 ; diarrhée, 30.

Au total nous inscrivons 1,149 décès.

L'état sanitaire de la capitale laisse donc quelque peu à désirer, et nous craignons malheureusement que le changement de cette constitution médicale ne vienne qu'avec un changement de l'atmosphère.

— Un violent orage a éclaté sur le bas-Dauphiné.

La ville de Die (Drôme) et son territoire ont été saccagés par la grêle, noyés et ravinsés par des trombes d'eau. La foudre y a allumé plusieurs incendies. Les ravages causés sont immenses.

Un autre orage a passé rapidement sur Marckolsheim (Bas-Rhin). On n'entendit qu'un seul coup de tonnerre, mais ce seul coup, malheureusement, a fait des victimes.

Trois individus, le père, son fils et la jeune femme de ce dernier travaillaient dans les champs, à 400 mètres de la ville, au bord de la route de Schlestadt. Ils venaient de prendre leur repas et se reposaient sous un grand noyer ; le père et sa bru, adossés tous deux contre l'arbre, ont été foudroyés. Le fils, qui était couché sur le talus de la route, à deux mètres des siens, n'éprouva qu'une forte secousse qui l'étourdit. Quelle désolation, quand il reprit ses sens de se trouver en présence de deux cadavres ! Chose digne de remarque,

pas une feuille de l'arbre n'a été endommagée.

On n'a constaté sur les cadavres d'autres traces de la foudre que les cheveux de l'occiput roussis.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Il n'est presque plus possible aujourd'hui de douter de la présence d'incendiaires dans notre pays. Un nouveau feu a éclaté dimanche dans la forêt de Milly, pendant la grand'messe. Douze hectares environ ont été détruits, et toujours au préjudice de M. Dupuis Charlemagne.

Le feu a commencé dans un fourré très-épais où il est difficile de pénétrer, et il n'a pu être allumé qu'au moyen de matières incendiées projetées de loin. On a trouvé, dans un champ de blé, des traces de tentatives d'incendie qui n'ont pas eu de suites.

Comme le samedi 25, les secours n'ont pas fait défaut, et cette fois les pertes ont été moins grandes qu'au premier sinistre.

Saméidi soir, un jeune garçon de notre ville, Auguste Gouzet, a trouvé, rue Neuve-Beaurepaire, un portefeuille contenant 10,000 fr. La première pensée, de ce jeune homme, se trouvant à peu de distance de la banque de MM. Lambert, fut d'entrer et de demander si l'on ne connaissait pas le propriétaire de ces valeurs. Voici ce qui lui fait le plus grand honneur.

Déjà le propriétaire aux abois exposait au caissier son malheur et se lamentait de ne pas retrouver ce qu'il croyait avoir laissé au bureau. Aussi, quelle ne fut pas sa joie en entendant cet enfant. Le rouge lui monta au visage, et tirant bravement 0,75 centimes de sa poche, il les remit à Gouzet qui prit le chemin de la porte. Comme celui-ci allait franchir le seuil, notre heureux mortel se réavisait, tira 0,75 autres centimes de son porte-monnaie et les ajouta aux premiers.

Voilà, pour le jeune Gouzet, un acte de probité bien digne de louanges, et une récompense marchandée et peu en rapport avec le service rendu.

Dimanche matin, une brave femme qui se tenait sur la place St-Pierre pour offrir œufs et beurre, a été renversée par un cheval que conduisait, à une allure trop vive, un jeune garçon. La marchande a été portée aussitôt à la pharmacie de M. Sureau-d'Ablancourt, où elle a reçu les premiers secours, puis conduite à l'hôpital. — Mais, fort heureusement, elle a eu plus de peur que de mal, elle n'a aucune blessure.

Le 29 juin, vers 7 heures 1/2 du soir, plusieurs enfants en se rendant de l'école se sont amusés dans les prés qui bordent la Loire,

commune de Dampierre, et l'un d'eux, Pierre Léger, a voulu faire brûler un petit monceau d'herbes sèches et graines. Mais le feu se propagea avec rapidité, sur une surface de 40 ares environ. Le foin avait été enlevé fort heureusement quelques jours auparavant. La perte, au préjudice du sieur Beillard, René, de Beaulieu, est peu importante. Cet incendie a été arrêté par trois personnes qui se trouvaient dans un pré voisin.

Depuis deux ou trois jours, chaque soir le temps se couvre de nuages qui font espérer que la pluie pourrait venir abondamment ; mais, vain espoir, le ciel, pendant la nuit, s'éclaircit de nouveau et l'eau ne vient point.

Le baromètre se maintient toujours entre 0,765^{mm} et 0,770^{mm}.

Chaque matin, beaucoup de campagnards des environs de Saumur viennent remplir à la Loire quatre ou cinq barriques qu'ils emmènent chez eux.

On nous communique l'article suivant :

M. le ministre de l'agriculture et du commerce se propose de changer les conditions des prix aux concours des bestiaux : il veut donner les prix aux plus nombreux troupeaux, au lieu de les accorder aux plus beaux animaux. Ses intentions sont bonnes sans doute : il voudrait déterminer les agriculteurs à conserver le plus de têtes qu'ils pourraient, en vue du rétablissement des cheptels, qui menacent d'être réduits aux plus faibles quantités par suite du défaut de fourrages résultant de la sécheresse extraordinaire que nous éprouvons. Cette mesure aura-t-elle le résultat qu'on en attend ? Cela est peu probable. Récompenser le grand nombre est évidemment donner les prix aux grandes fermes, sans qu'il y ait aucun travail qui justifie cette faveur. Les petites exploitations ne pouvant rien espérer, les exploitants ne feront rien, et les prix donnés n'auront aucun effet sur la conservation des bestiaux, ces prix ne seront en aucune façon stimulants.

Voici donc ce que je crois préférable. Il y a ici deux choses très-différentes que l'on ne distingue pas. Ce qui est du domaine de la comparaison, qui se rémunère par les prix, récompense de la supériorité ; et l'indemnité rémunérative des soins qui peuvent réellement faire conserver une plus grande quantité de têtes.

Ainsi donc il est inutile de supprimer les prix, ce qui détruirait les concours. Ce serait une chose bien mal entendue que de détruire uniquement pour une mauvaise année ces beaux concours qui ont eu jusqu'à ce jour de si heureux résultats ; c'est le cas d'appliquer le dicton sage des campagnes : *Il ne faut pas tuer son chien pour une mauvaise année.* Quant aux indemnités à donner aux personnes

qui se dévoueront à la conservation de leurs bestiaux, la constatation présente des difficultés réelles, mais enfin elle n'est pas impossible : il faut aller chercher le mérite où il est. On pourra juger les soins en appréciant le résultat ordinaire d'une exploitation petite ou grande, et en le comparant à celui obtenu. Le plus simple closier peut mériter mieux d'être récompensé que le plus gros fermier. C'est le résultat dépassant le terme moyen ordinaire que doit être rémunéré. Vous obtiendrez ainsi qu'on se livre à ce genre de travail. On fera vivre les bestiaux avec des choses qui ne valent pas les frais de ramas et se perdent généralement : entre autres choses les feuilles des arbres de toutes les espèces, les herbes qui croissent dans les endroits où elles ne peuvent pas être paccagées, etc., etc. ; on fait réellement quelque chose de rien ; enfin l'emploi judicieux de toutes les choses qui ne sont pas employées habituellement à la nourriture des bestiaux, et peuvent néanmoins remplacer ce qui manque. Voilà le but utile à atteindre.

Ce travail, malgré le prix élevé des bestiaux que l'on suppose lorsque les récoltes de l'année prochaine pourront être utilisées, ne serait point suffisamment rémunéré. C'est cette différence qui doit être payée aux personnes qui, entrant dans les vues du gouvernement, auront contribué à rendre moins pénible l'année orilique que nous avons à traverser. C'est une dépense sérieuse à imposer à l'Etat, mais je crois qu'il en est peu de plus utiles. On ne peut pas voir sans effroi le dépeuplement énorme que vont subir forcément nos étables.

LAMARQUE.

Ce matin, à sept heures, le clergé de Saint-Pierre de notre ville s'est rendu processionnellement à Notre-Dame-des-Ardilliers pour obtenir de l'eau. Un grand nombre de fidèles des différentes paroisses ont pris part à cette procession.

Le conseil municipal de la ville de Brissac a voté dans sa dernière séance une somme de vingt-et-un mille francs en faveur de l'exécution du réseau angevin.

M. Galland a annoncé publiquement que le comité de la ville de Doué avait déjà placé pour près de quatre cent mille francs d'actions et obligations du réseau angevin.

La gendarmerie a écroué dans la prison de Poitiers les époux M... de Lusignan, soupçonnés depuis longtemps d'allumer des incendies dans les bois et les taillis de la contrée, et qui auraient été pris dernièrement en flagrant délit.

Les châtaigniers sont couverts cette année d'une quantité extraordinaire de chatons. Si la fructification de ces arbres est proportionnelle à la richesse de leur floraison, l'on aura une récolte de châtaignes des plus abondantes et qui remédiera dans une certaine mesure au déficit de la récolte des céréales.

Le nombre des facteurs ruraux va être augmenté. Il en serait nommé douze cents nouveaux, ce qui permettrait de réduire considérablement leurs tournées.

On lit dans le *Phare de la Loire* :

Un nouveau journal démocratique paraîtra à Angers le 12 de ce mois. Il s'appellera le *Précurseur d'Angers* et défendra avec conviction la cause que nous défendons nous-même. Fondé par des libéraux éprouvés, ce journal est destiné à exercer une légitime influence sur les esprits. La très courte distance qui sépare Angers de Nantes, a permis aux actionnaires du *Précurseur* d'en confier l'exécution typographique aux imprimeurs du *Phare de la Loire*.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. Gobert.

l'annonçèrent néanmoins ; des remèdes me furent administrés, j'obéissais avec la soumission muette d'un enfant.

XIV.

Il s'écoula plusieurs mois. J'en étais arrivé à un tel degré de faiblesse que je ne pouvais plus me retourner dans mon lit.

Encore un peu de temps et je me serais éteint là misérablement, si le hasard ne m'eût amené un secours inattendu. Le chirurgien en chef de l'hôpital ayant été appelé chez un planteur, M. de Puythéri, qui demeurait à deux lieues de Fort-Royal, eut, je ne sais à quel propos, occasion de parler de moi. « Il avait, disait-il, parmi ses malades, un cadet breton qui s'en allait mourir consumé par une fièvre hectique. Et voyez, ajoutait-il, à quoi tiennent les choses ; si nous avions une succursale hors de nos murs brillants, ce jeune homme, j'en suis convaincu, se tirerait d'affaire. On respire ici ; chez nous on étouffe. »

M. de Puythéri n'était pas homme à laisser tomber à terre une semblable parole. Dès le jour même il vint à l'hôpital, obtint sans peine qu'on me confiât à lui, me fit transporter à son habitation et m'y soigna comme si j'eusse été son fils.

L'air vivifiant de Belle-Assise, — l'habitation s'appelait ainsi, — produisit sur moi d'heureux effets. La fièvre

céda, le sommeil et l'appétit me revinrent, et surtout mon esprit se calma ; car, malgré mon apathie apparente, il se faisait dans ma tête un travail incessant, confus et douloureux. J'étais poursuivi par cette idée que dans un moment de fureur j'avais traité cruellement frappé un ami. D'autres fois, il me semblait ressentir moi-même une blessure profonde : couché à terre, dévoré par le soleil, je ne pouvais pas me relever.

Avec la fièvre disparurent ces imaginations fatigantes ; je goûtai un peu de repos, mais mon intelligence resta faible. J'avais perdu la mémoire, je ne savais ni où j'étais, ni d'où je venais, les figures des nègres qui me servaient m'intriguaient particulièrement. Je me croyais à l'île-de-France, et pourtant, à cette persuasion, se mêlaient des souvenirs vagues d'un départ, d'une traversée sur mer, d'un séjour en Bretagne, de joies et de chagrins éprouvés je ne sais où ; il y avait dans ma vie un intervalle dont je ne me rendais pas compte ; puis, ne pouvant fixer mon attention, j'abandonnais cette recherche. Ainsi, par une admirable disposition de la Providence, les mouvements de l'âme se ralentissent ou cessent tout-à-fait, quand notre frêle machine n'en peut plus supporter le contre-coup.

Cependant, M. de Puythéri venait me voir tous les jours. Il savait mon nom et ma qualité de cadet, rien d'autre chose. Il m'interrogea discrètement ; je l'interro-

geai à mon tour. Enfin, peu à peu l'édifice du passé se reconstruisait intégralement à mes yeux. Ah ! combien l'oubli total eût mieux valu pour moi que la claire vue des choses !

Toutefois, le temps, la maladie, l'affaiblissement, avaient agi sur moi, mes impressions n'étaient plus aussi vives, je considérais mon malheur comme une nécessité fatale de ma destinée, la vie m'accablait moins, elle m'était devenue indifférente. Dans cette nouvelle disposition, grâce à Dieu, mon cœur remporta une victoire complète sur les sentiments mauvais ; je rendis justice à Olivier, il n'avait pas cessé d'être honnête et confiant, je ne pouvais l'accuser de mon infortune, il l'avait même ignorée, et, jusqu'au dernier moment, son affection, plus forte que ma froideur, ne s'était pas démentie.

L'emportement de la passion cessant, survivait en moi une tristesse inconsolable qui retarda l'achèvement de ma guérison. M. de Puythéri, ignorant les vraies causes, ne pouvait assez s'étonner du contraste que présentaient ma force apparente et le profond abattement où m'avait jeté une maladie sans caractère définissable. Néanmoins, de même que les fous ont des moments de lucidité, j'avais des instants d'oubli ; alors je rentrais dans mon naturel, je devenais plus sociable.

(La suite au prochain numéro.)

Dernières Nouvelles.

L'Empereur a reçu, à Saint-Cloud, plusieurs des nouveaux sénateurs dont la nomination est annoncée, entre autres M. Emile de Girardin.

On lit dans *Moniteur* :

Il se confirme que le ministre des affaires étrangères se prépare à communiquer prochainement au Sénat et au Corps-Législatif, la correspondance relative au concile. D'après les avis les plus autorisés, la discussion du *schema* portant définition de l'infailibilité, se terminerait dans le courant de la semaine.

On annonce, dans la *Liberté*, un dernier article de M. de Girardin, dans lequel l'éminent publiciste expliquerait les motifs de sa retraite et ferait au journalisme des adieux qui, nous l'espérons, ne seront pas définitifs.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

ETAT-CIVIL du 9 au 15 juin 1870.

NAISSANCES.

9, Rose-Blanche Tremblay, rue du Portail-Louis; — 10, Gustave Gaschet, rue de Fenel; — 11, Lucien, rue du Petit-Maure.

MARIAGES.

14, Victor-Armand Lecluse, employé de commerce, et Marie-Louise-Alexandrine Monmousseau, sans profession, de Saumur.

DÉCÈS.

9, Marguerite Droucheau, sans profession, 72 ans, veuve Jean Letourneau; — 11, Céleste Dézy, couturière, 70 ans, veuve Jacques Landais, à l'Hospice; — 14, Jacques-René Vielle, serrurier, 54 ans, rue des Boires; — Christo-

phe-Frédéric Neustéd, propriétaire, 80 ans, Grand'Rue.

L'Univers illustré vient d'inaugurer dignement sa treizième année d'existence par un très-brillant et très-intéressant numéro. Parmi les belles gravures qu'il contient; nous signalerons: Salomé la danseuse, par M. Henri Regnault, tableau qui fit sensation au dernier Salon; la Femme du Pêcheur et les Vanneuses de Cancale, deux excellentes toiles de M. Feyen-Perrin; le Portrait d'Armand Barbès; le Cimetière français à Sébastopol; la Fontaine Egérie à Rome; la Remise de la statue de Christophe Colomb, offerte par S. M. l'Impératrice à la Colombie; Algérie: détachement de zouaves protégeant les moissons contre l'invasion des sauterelles; deux vues de Vichy; un Souvenir de Saint-Gothard; la Revue comique du mois, douze gravures pleines de verve et d'esprit, par Cham, etc., etc. — La partie littéraire de *L'Univers illustré* est à la hauteur de sa partie artistique. Cette publication hors ligne, que l'on peut appeler le véritable journal de la famille, réunit donc toutes les conditions pour justifier la vogue, chaque jour plus grande, dont elle est l'objet, et notamment à cette époque de villégiature. *L'Univers illustré* vous rapporte, racontés et dessinés, tous les événements intéressants qui se sont accomplis dans le cours de la semaine. Ajoutons que *L'Univers illustré* offre en ce moment à ses abonnés, sous ce titre: *Bibliothèque de tout le monde*, une prime admirable et sans précédent. On peut voir dans le numéro de cette semaine de *L'Univers illustré* des détails sur cette prime, qui se compose de vingt beaux volumes des meilleurs romans contemporains, volumes grand in-4° de plus de 400

pages chacun et illustrés de deux mille gravures.

ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS. — Un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; trois mois, 5 fr.

Administration: passage Colbert, 24.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME,

16, place Vendôme — Paris.

Opérations de Banque et de Bourse.

Emissions, — souscriptions.

Négociations de toutes valeurs.

Participations aux emprunts publics.

Arbitrages permanents pour les porteurs de titres sans revenus. — Renseignements spéciaux à ce sujet.

Pour le conseil d'administration.

Le Président,

C. D'HÉSEQUES,

Deputé au Corps-Législatif.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.

Toute maladie cède à la douce *Revalésière du Barry*, qui rend santé, appétit, digestion et sommeil. Elle guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Plusskov, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La

Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilinge, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (43)

Marché de Saumur du 2 juillet.

Froment (l'h.) 77 k. 23 57	Graine trèfle 50	—
2 ^e qualité. 74 22 65	— luzerne 50	—
Seigle . . . 75 14	Foin (charr.) 780 165	—
Orge . . . 65 14 50	Luzerne — 780 157	—
Avoine . . . 50 15	Paille — 780 85	—
Fèves . . . 75	Amandes . . . 50	—
Pois blancs. 80 40	— cassées 50	—
— rouges. 80 40	Cire jaune. 50 190	—
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	—
Colza . . . 65	(52 k. 500) — à	—
Chenevis. 50	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k. 70	Blanc . . . — à	—
— chenevis 50 44	Demi-couleur . . . — à	—
— de lin. 50 86	Brun . . . — à	—

COURS DES VINS.

Coteaux de Saumur, 1869.		1 ^{re} qualité 120 à 140
Id.		2 ^e id. 90 à 100
Ordin., env. de Saumur 1869,	1 ^{re} id.	60 à 70
Id.	1869, 2 ^e id.	50 à 60
Saint-Léger et environs 1869,	1 ^{re} id.	53 à 60
Id.	2 ^e id.	45 à 55
Le Puy-N.-D. et environs 1869,	1 ^{re} id.	48 à 55
Id.	2 ^e id.	40 à 45
La Vienne, 1869.		36 à 43
Coteaux rouges (2 hect. 20).		
Souzay et environs 1869.		90 à 110
Champigny, 1869.	1 ^{re} qualité	120 à 140
Id.	2 ^e id.	90 à 110
Varrains, 1869.		90 à 110
Varrains, 1869.		90 à 110
Bourgeuil, 1869.	1 ^{re} qualité	110 à 120
Id.	2 ^e id.	90 à 100
Restigny, 1869.		90 à 100
Chinon, 1869.	1 ^{re} id.	75 à 85
Id.	2 ^e id.	65 à 75

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine.

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT, Près Saumur. (181)

A VENDRE

A LOUER OU A ARRENTER,

UNE MAISON,

Située rue de la Visitation, n° 42. S'adresser à M. MARTIN-BELLIARD, jardinier-grainetier à Varrains.

A VENDRE

DE SUITE,

UN FONDS DE SERRURIER.

S'adresser à M^{me} veuve VIELLE, place de la Gendarmerie. (281)

A VENDRE

UN CABRIOLET à 4 roues, presque neuf. S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER

Pour la Toussaint prochaine,

UN JARDIN

A Nantilly.

S'adresser à M^{me} veuve MILON.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON AVEC MAGASIN Rue du Puits-Neuf, 27, S'adresser à M. Mavre BOLOGNESI.

A LOUER

Pour la St-Jean,

UNE JOLIE

MAISON BOURGEOISE rue Beaupaire, Composée de 10 pièces environ, cour et jardin. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME MARIÉ,

muni de bons certificats, désire une place de garde particulier. S'adresser au bureau du Journal.

UNE FEMME DE 40 ANS,

munie de bons certificats, bonne lingère et ouvrière, demande une place de confiance comme femme de chambre ou de charge. S'adresser au bureau du journal.

PRÊTS hypothécaires — ESCOMPTÉ

de billets de négociants ou entrepreneurs — OUVERTURE de crédits — PRÊTS de toutes sommes pour constructions sur terrains possédés par l'emprunteur — PLACEMENT de capitaux par petites fractions.

« La maison reçoit les capitaux » par fractions de 50 francs ou de » 25 francs au moins — Elle paie » l'intérêt à raison de 6 % l'an » et assure 50 % dans les bénéfices. — Le remboursement peut » toujours être exigé. — L'em- » ploi des sommes est fait au gré » du client en valeurs de bourse » ou de banque. »

ACHAT et VENTE de Terrains et

Propriétés. — Créances à long terme.

L. LENOIR, ex-président de la chambre des avoués de Roanne, 29, rue Radziwill, Paris. (253)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

ON DEMANDE UN ASSOCIÉ,

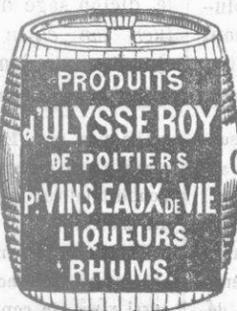
pour le commerce des vins mousseux, dans les environs de Saumur.

Écrire franco, aux initiales A et D, poste restante, Saumur. (282)

AUX ASTHMATIQUES.

M. AUBRÉE, médecin-pharmacien à Burie (Charente-Inférieure) maintenant à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir), a obtenu, par sa précieuse découverte, plus de 1500 guérisons. Il en adressera, franco, la preuve, aux personnes qui lui en feront la demande — Prix du traitement, 50 fr.

Rétention d'urine, douleurs néphrétiques, prompt guérison; traitement spécial de M. Aubrée — Prix 15 francs. (252)



PRODUITS d'ULYSSE ROY DE POITIERS P. VINS EAUX DE VIE LIQUEURS RHUMS. GLUTEN-VÉRON Potage breveté ROY & BERGER de Poitiers.

RIELLANT, Dentiste, 157, a. Saumur.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires,

Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

L'ANGLETERRE

ET

LA CHRÉTIENTÉ,

PAR

M^{sr} MANNING, archevêque de Westminster.

Ouvrage traduit avec l'approbation de l'auteur et celle de M^{sr} l'évêque d'Angers, Par M. l'abbé PICHÉRIER.

Paris, librairie Poussielgue frères. — Saumur, GRASSET et GODET.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	MARCHÉ DU 2 JUILLET.			BOURSE DU 4 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	72 60	»	»	72 60	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	104	»	»	103 75	»	»
Obligations du Trésor.	501 25	»	»	501 25	»	»
Ville de Paris 1869.	353 75	»	2 75	356 25	2 50	»
Banque de France.	2860	»	»	2890	30	»
Crédit Foncier (estamp.).	1280	»	»	1295	15	»
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	425	»	»
Crédit Agricole.	647 50	»	1 25	643 75	»	3 75
Crédit Industriel.	665	»	»	665	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).	228 75	»	1 25	233 75	5	»
Comptoir d'esc. de Paris.	745	»	»	745	»	»
Orléans (estampillé).	992 50	2 50	»	995	2 50	»
Nord (actions anciennes).	1230	»	»	1235	5	»
Est.	616 25	»	3 75	618 75	2 50	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	1035	2 50	»	1035	»	»
Mid.	685	»	»	685	»	»
Ouest	630	2 50	»	628 75	»	1 25
Charentes	505	1 25	»	505	»	»
Vendée	»	3	»	»	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1675	»	»	1672 50	»	2 50
Canal de Suez.	230	»	5	221 25	»	8 75
Transatlantiques.	205	»	1 21	206 25	1 25	»
Cable transatlantique.	»	»	»	385	»	»
Compagnie immobilière.	115	»	1 25	115	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	59 80	»	35	60 05	»	25
Autrichiens.	827 50	»	2 50	818 75	»	8 75
Sud-Autrich.-Lombards.	428 75	1 25	»	427 50	»	1 25
Victor-Emmanuel.	»	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	463 75	»	6 25	470	»	6 25
Est-Hongrois.	323 75	»	1 25	323 75	»	»
Foncier autrichien.	1090	»	2 50	1095	»	5
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	351	»	»	356	»	»
Orléans.	349	»	»	350 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	347 25	»	»	346	»	»
Ouest.	348	»	»	345	»	»
Mid.	344	»	»	345	»	»
Est.	351	»	»	353	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.